

Réunion publique circulation dans le lotissement du Parc Fleuri

COMPTE RENDU

LE 19 DECEMBRE
2019

18H30

Salle du Conseil municipal

Quartier du Parc Fleuri
- Territoire OUEST -

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	Habitants : 19 habitants sur 64 foyers. Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLLOT, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative. Fonctionnaires : M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet, M ^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission du service Démocratie participative.

Ordre du jour : Suite aux sollicitations de plusieurs riverains au sujet de passages fréquents d'automobilistes à vive allure dans leur lotissement, et notamment les rues Gabriel Fauré et Gustave Charpentier, une lettre-votation a été adressée aux 64 foyers. Les réponses exprimées étant très partagées, les élus ont jugé nécessaire de réunir à nouveau les riverains pour débattre ensemble des solutions techniques à appliquer, en vue de retrouver la tranquillité publique dans le lotissement.

Monsieur Donati résume la situation actuelle du quartier : il s'agit d'un lotissement résidentiel dont la quiétude est troublée par de très fréquents passages à vive allure d'automobilistes qui, soucieux d'éviter le feu tricolore du bas de la rue de Crévic, dévient par la rue Gustave Charpentier pour déboucher ensuite dans l'avenue Jeanne d'Arc, au péril des riverains ou vice versa.

M. Donati rappelle que la municipalité a adressé une lettre questionnaire (« une lettre-votation ») aux habitants, leur demandant s'ils souhaitent fermer la sortie de la rue Gustave Charpentier donnant sur l'avenue Jeanne d'Arc, afin d'éviter cette situation dangereuse. Au regard des réponses partagées (38 réponses exprimées : 17 sont pour la fermeture et 21 y sont opposés), il est difficile pour les élus de se positionner sur un choix. C'est pourquoi, une réunion publique a été organisée ce soir, afin d'étudier ensemble toutes les solutions envisageables.

Un riverain avait proposé une solution intermédiaire, à savoir la fermeture de la rue Claude Debussy en son milieu. Mais cette solution est difficile à mettre en œuvre car elle gêne les agents de la RIMMA dans leur ramassage des ordures ménagères. Elle n'a donc pas pu être retenue.

1/ Expressions des riverains :

Apaisement de la circulation :

Une habitante qui se trouve au bas des rues Fauré et Charpentier, à proximité du carrefour avec l'Avenue Jeanne d'Arc, se dit la première victime de ces chauffards qui déboulent à vive allure du virage. Sa maison est la première de cette entrée de lotissement et elle a failli se faire renverser. Elle est pour la fermeture de ce carrefour, pour améliorer sa sécurité et celle de ses enfants. Elle estime qu'un panneau « *sens interdit sauf riverains* » ne dissuaderait pas tout le monde et le juge donc insuffisant. Les chauffards, en tournant vite à partir de la rue Jeanne d'Arc, montent sur le trottoir gauche avec leur véhicule !

Un habitant fait remarquer que la limitation à 30 km/h n'est pas respectée. Il préconise la **pause de coussins berlinois** et accepte qu'ils soient posés devant sa maison, au n°10 de la rue Claude Debussy.

Selon lui, il en faudrait à deux endroits ; un sur le bas de la rue Gabriel Fauré et un au milieu de chacune des deux rues les plus longues, à savoir les rues Gustave Charpentier et Claude Debussy.

Un débat s'engage entre les partisans de la fermeture de la rue Gustave Charpentier et ses opposants, au nom de la liberté de circulation. Un des habitants qui refuse cette fermeture estime que toute la circulation va se reporter sur le haut du lotissement. Un habitant propose d'expérimenter tout d'abord d'autres solutions et d'étudier leur impact sur la vitesse des automobilistes, avant de se résoudre à fermer définitivement le lotissement.

Une riveraine insiste sur le fait **qu'il y a plus d'enfants en bas âge dans le lotissement qu'auparavant.**

Un riverain envisage **la création de chicanes**, pour une circulation alternée dans les rues du lotissement. Cela a un effet dissuasif et cela montrerait le côté résidentiel du quartier.

Une riveraine demande à Monsieur le Maire la présence de la police municipale pendant 15 jours, à l'entrée de la rue Gustave Charpentier, mise en « sens interdit sauf riverains », pour un effet dissuasif sur les automobilistes qui prennent le lotissement en raccourci.

M. Quilléry explique qu'on ne peut pas verbaliser les personnes qui empruntent une rue mise en sens interdit sauf riverains.

Passage piétons de l'avenue Jeanne d'Arc :

Plusieurs riverains souhaiteraient la présence d'un agent municipal au passage piéton de l'avenue Jeanne d'Arc pour aider les écoliers à traverser en toute sécurité.

Le quartier a changé, il y a beaucoup de familles avec de jeunes enfants.

Renseignements pris auprès de la police municipale, une seule personne ne suffirait pas, en raison de la largeur de l'avenue Jeanne d'Arc. Il faudrait au moins deux agents de sécurité école. Avant d'affecter deux agents à cet endroit, il faut tout d'abord étudier la faisabilité, l'utilité (il est possible de traverser aux endroits munis de feux tricolores) et ensuite connaître le nombre d'enfants et leur cheminement exact.

2/ Méthodologie proposée par les élus :

Une étude technique va être demandée à la Métropole du Grand Nancy.

Lorsque nous aurons cette étude, une visite sur place technique sera organisée avec les riverains pour vérifier sur site s'il y a besoin d'ajustements techniques avant réalisation de la solution.

Monsieur le Maire s'engage à participer à cette visite sur place.

En conclusion, Monsieur le Maire assure que la ville mettra les moyens financiers pour trouver une solution technique efficace, pour dissuader les personnes qui prennent ce lotissement pour un raccourci d'y passer à vive allure.

En ce qui concerne la demande d'un agent de sécurité école au passage piéton de l'avenue Jeanne d'Arc, il faut d'abord étudier la faisabilité, compter le nombre d'enfants qui traversent à cet endroit et voir si un agent peut y être affecté ou si une solution intermédiaire peut être trouvée.

MESURES À PRENDRE ET/OU QUESTIONS A SE POSER	SERVICE PILOTE	ECHÉANCE ENVISAGÉE
Demander une étude technique à la Métropole pour sécuriser le lotissement en prenant en compte les remarques exprimées par les riverains.	Relations Métropole Pôle des Actions transversales.	Début 2020
Organiser une visite sur place avec les riverains et les services municipaux et métropolitains concernés, dès réception du projet de la métropole.	Démocratie participative, Services Techniques et Métropole.	2020